

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE

TOME XXXIII

(1921-1924)

~~~~~  
Doctrina investigando restituet.  
~~~~~



A SAINT-OMER, au Siège de la Société, 42 bis, Grande-Place.

M DCCCC XXIV

NOTES

pour servir à la

Statistique Féodale

*dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel de*

SAINT-OMER

PAR

JUSTIN DE PAS

Secrétaire Général de la Société des Antiquaires de la Morinie

TOME PREMIER

A. - M.

AVANT-PROPOS

Il semblerait tout indiqué de donner comme introduction à cette publication un aperçu de la Géographie Féodale de la région à laquelle elle est consacrée. Mais, pour notre pays, si riche en documents bibliographiques, la lacune a déjà été comblée.

*Je ne puis donc ici que rendre hommage aux devanciers qui ont mené à bien ce travail dans les conditions les plus satisfaisantes que l'on puisse souhaiter, soit, pour l'ancien Bailliage de Saint-Omer, M. Pagart d'Hermansart, au début du second volume de son *Histoire du Bailliage de Saint-Omer* (T. XXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*), et, pour toute la province d'Artois et le territoire compris dans le département du Pas-de-Calais, M. le Comte de Loisne dans l'Introduction de son *Dictionnaire Topographique du Département du Pas-de-Calais*. (Paris. Impr. Nationale 1907.)*

Dans ces conditions, il ne me reste qu'à renvoyer à ces deux excellents travaux.

Je ne puis omettre d'adresser mes vifs remerciements aux nombreux collaborateurs qui

dans une mesure plus ou moins large, m'ont aidé à réunir les si nombreux documents qu'exige une telle publication. Dans l'impossibilité de les nommer tous ici, j'ai pris le parti d'accompagner chaque texte, extrait de texte ou suite d'extraits, de la référence de la source où il a été puisé, y comprenant, quand le cas se présente, le nom du correspondant qui me l'a fourni. Que tous veuillent donc bien trouver dans ces mentions l'expression de ma gratitude.

Mais il est quelques personnes à qui j'en dois un hommage spécial en raison de l'importance de l'aide qu'elles m'ont apportée : M. M. Bruchet, le très distingué Archiviste du Nord, qui m'a facilité avec une grande complaisance l'exploration du riche fonds dont il assure la conservation et le classement ; M. R. Rodière, qui a extrait pour moi tant de communications de ses dossiers inépuisables ; M. le Chanoine Delamotte, le complaisant Bibliothécaire de Saint-Omer ; M. Lavoine, Archiviste adjoint du Pas-de-Calais ; M. Violette de Noircarme, si documenté sur les familles de la région ; MM. C. Van Kempen, de la Charie, l'abbé Collet. Je pourrais et devrais même donner ici d'autres noms ; mais, je le répète, je me suis réservé de n'en omettre aucun dans le corps de l'ouvrage, c'est-à-dire dans les citations des auteurs des communications publiées.

De même, je ne dresse pas ici, comme on le fait souvent sous la rubrique « Bibliographie », la longue énumération des sources où j'ai puisé. On trouvera chaque extrait accompagné de sa référence bibliographique : c'eût été donc une répétition que surcharger une publication dense et coûteuse d'une réédition de cette liste.

Ainsi que l'indique le libellé du titre, je ne puis avoir la prétention d'avoir épuisé le sujet et d'avoir exploré toutes les archives particulières.

On pourra, à juste titre, me reprocher d'avoir omis telle recherche dans un Dépôt public et accessible, mais je pense qu'on m'excusera d'avoir laissé échapper des documents renfermés dans des archives privées qu'il ne m'a pas été donné d'atteindre ; et, pourtant, je ne puis me plaindre et dois au contraire être fier du nombre inespéré de concours qui m'ont été apportés. C'est d'ailleurs à la suite des encouragements que j'ai reçus que je me suis décidé à livrer à la publicité ces notes que j'accumule depuis de longues années ; elles auraient pu risquer de demeurer inutilisées si on en avait retardé encore l'exhumation. Cette seule raison me justifiera, j'espère, du reproche d'en avoir entrepris une publication prématurée.

On pourra regretter aussi que mes citations aient été écourtées, et qu'elles se bornent, le

plus souvent, à de simples intitulés, mais, en présence de la multiplicité des documents, j'ai dû viser à les condenser dans des proportions les plus restreintes.

En tout cas, je tiens à faire ici un nouvel appel aux personnes qui me feront l'honneur de lire ces lignes et croiront avoir en leur possession tel document susceptible de combler une lacune ou d'ajouter une nouvelle contribution à ce travail, pour les prier de m'en faire la communication. Le second volume de l'ouvrage sera suivi d'un supplément dont les premiers éléments sont déjà recueillis ; il pourra même en être suivi d'autres : les communications qui me seront faites y trouveront donc naturellement place, et je prie à l'avance ces correspondants éventuels de recevoir mes sincères remerciements.

La Statistique Féodale de l'Artois restait à faire. C'est un honneur pour la Société des Antiquaires de la Morinie, qui continue à tenir un des premiers rangs dans le mouvement historique du Nord de la France, d'avoir entrepris de combler cette lacune, au moins pour le nord de la province. Puisse-t-elle en être récompensée par les suffrages des nombreuses personnes qui s'intéressent aux recherches d'histoire locale et apprécient les ressources que de tels documents y apportent.

J. de P.

NOMS DE FIEFS
relevés
dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel ⁽¹⁾ de Saint-Omer
avec indication de possesseurs
Qui ont figuré dans leurs transmissions.

ABBESSE

Seigneurie à Audruicq consistant en censives, rentes foncières et droits seigneuriaux.

1759.— Mme l'Abbesse de Bourbourque (Bourbourg) possède la seigneurie l'Abbesse. (Arch. du P-de-C 20^{CS})

ABLEMONT

Fief à Esquerdes consistant en censives.

1713.— Jean-Marie Bonnart à cause de son fief d'Ablemont. (Gros Terrier d'Esquerdes, p 131, comm^{on} de M Eloy.)

1759.— Les héritiers Pétronille Bonnart possèdent le fief d'Ablemont. (Vingtièmes d'Esquerdes.)

ABORDS

(Fief des) à Saini-Nicolas-sur-l'Aa, comprenant 64 verges de pâtures bordant, à l'est, la rivière de l'Aa, et mouvant de la seigneurie de la Bistade au pays de Langle.

1455. - Guillaume Carneux et Marie de Fiennes, sa femme, vendent aux Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde un fief contenant (64 verges de pâtures « qu'on dit » abords gisant en la paroisse de Nicolay.... joignant oest à la rivière allant de St Omer à Gravelinghes, et west à le rue et dicque du dit Langle. » (Cartulaire Ch. Val Ste Ald^{de}. Edit^{on} ,J. de Pas, n°- 604 a 609.)

ACQUEMBRONNE

Fief sur Delettes. Upen et Cléty. tenu de l'Avouerie de Théroouanne, puis de la seigneurie d'Upen d'Aval, pour les deux premières localités, et de la seigneurie de Seningham, pour celle de Cléty.

1370.— M^r Ghuys Ponche, pour les droitures d'un fief qu'il acheta de Jean d'Acquembronne a Delettes. (Arch. du Nord. B. 167010,)

1474. — Seningham. Toison d'Or ⁽¹⁾ tient un fief nommé le fief d'Acquembronne qui vaut par an L s. (Arch. Du Nord. B. 16700, f° 76 v°.)

Il y a bon nombre de seigneuries dont la superficie et les Monvences s'étendaient sur plusieurs villages dépendant aujourd'hui de circonscriptions différentes. Or, en raison de cette imprécision, j'ai été amené à empiéter sur des territoires limitrophes du cadre que je m'étais primitivement assigné. On en trouvera particulièrement des exemples dans la ban-lieue et les environs d'Aire ou j'ai englobé dans le travail une grande partie du canton actuel de Norrent-Fontes. Il y avait d'ailleurs d'autant moins de raison de l'éliminer que la plupart de ces localités étaient du ressort de l'ancienne Régale de Théroouanne Pour l'étude des circonscriptions féodales, je ne puis que renvoyer aux

1442. — Eperlecques. Nicaise de Pollincove a vendu à Alleaume de Lomprey le fief de le Helle.

(Arch. du Nord. B. 10053.)

1580-1588. — Adolphe de le Helle, esch. de S^t Omer et Lieutenant de Mayeur. (Cf. t. 28, Mém. Soc. Aut. Mor.)

1614. — Rapport servi par Nicolas Desmarets aux tuteurs de Jacques de Croy, baron de Ruminghem, pour la seigneurie de la Grande" Helle indivise entre lui et les enfants d'Antoine de Hanon et de Jehenne de Thery...

D'après une mention du « Compte de l'issue de 1595 à 1596 » de Saint-Omer, aux archives de cette ville, on voit « Anthoine Hanon, aiant le bail et gouvernement des enffans qu'il olt de deffuncte dam^{le} Jehenne Thery, l'égateresse universelle de feu .sir Adolph de le Helle en son vivant seigneur dud. lieu et eschevin de cested. ville, »

1629, 14 déc. — Rapport de lad. seigneurie indivise entre Nicolas Desmarets et Louis de Hanon.

(Notes généalog. de M. Violette de Noircarme.)

1760. — MM. Gaillart de Blairville et Marcotte possèdent deux fiefs seigneuriaux nommés seigneuries de Stade et de la Helle, consistant en censives d'un revenu de 12 l. 9 s. 7 d. (20^{cs} Eperlecques.)

HEM

Fief à Reclingham et Dennebrœucq tenu du château de Saint-Omer.

1368. — M^{re} Guy Ponche pour l'achat du fief qui fut Will. de Varennees, dit de Hein, au profit de Betremieu, son fils.

1372. — M^{re} Will. d'Arras pour le relief de la terre de Hem achetée a M^{re} Guy Ponche.

1402. — Jehan du Maisnil, à cause de sa femme, fille de Guill^{me} de Wavrans, pour le fief de Hem qui fut à Gilles de Diedrie et Baudoin le Villain.

1403. — Le même vend la terre de Hem a Colard Loncle.

1427. — Pierre, seigneur de la Viesville et de Nédon, vend a Jean le Bani, dit Boulet, la terre de Ham a Reclingham.

1439. — D^{lle} le Banie, fief de Reclingham, venu de feu Jean Lebani, dit Boulet, son père.

1444. — Guilbert de Béthencourt, dit Loncle, pour le fief de Hem à Reclingham, venu de Jean de Bétencourt, dit Loncle, son père.

1448. — Colart Erembaut, mari de d^{lle} de le Quarrière, fille de Jean de Quarrière, dit Boulet le bany, pour la terre et seigneurie de Hem en la paroisse de Danebreuc et Reclingham, venue de Agnès de le Quarrière, sa sœur.

(Arch. du Nord. B. 16053.)

1473. — Marye de la Quarrière, vevve de feu Colart Erembault, terre et seigneurie de Hem. (Ibid. B. 16700.) -

1475. — Hue de Bétencourt, dit Loncle, fief de Hem, venu de Guilbert, son oncle.

1482. — Laurent le Pappe, advoé de caterine de Bétencourt, dit Loncle, fille et héritière de Hue de Bétencourt, dit Loncle, son père, fief de Hem a Reclingham.

1499. — Guill. Erembault, pour le fief de Hem, venu de d^e Marie de le Carrière.

1499. — M. Raoul de Fleschin, chev. s^r de Journy pour achat fait à Guill. Erembault du fief de Hem à Maubrœucq (sic pour Dennebrœucq).

1520. — Jean de Fleschin, fils de Raoul.

1547. — Adrien de Fléchin, s^r de Journy, pour la seigneurie du Hem a Dennebrœuc, venue de son père Jean de Fléchin.

1615. — Jean Desplanques, chev., pour seigneurie de Hem, venue de Adrien de Fleschin, son père.

(Arch. du Nord. R. 16053.)

1629. — Messire Jan Desplancques, chev. seigneur de Tencques, Reclingham, mary et bail de dame Françoisse de Fléchin, fille et héritière de Messire Adrien de Fléchin, sieur de Fléchin, tient le fief et seigneurie du Hem à Denembroucq (sic) , , à relief de, dix livres parisis et xx s. dicte monnoye de cambellaige, se consistant en pluseurs rentes fonssières d'avoine, chapon, glines, que doibvent plusieurs, etc...

En marge : relevé par Jan du Four, filz- Jacques, le v de may 1673, au nom de messire Ch^{es}-Jacques-Franç de Bethune, dict Desplancques, a luy dévolu par le trespas de messire Jan Desplancques, ch.. etc...

Le 30 décembre 1673, m^{re} Guillaume Werbier, pbre, a relevé led. fief comme héritier dudit sieur messire Charles-Franç. de Béthune, dict Desplancques, s^r d'Esaigneul, à luy escheu et dévolu par le partage fait à son prouffict et trespas arrivé d'iceluy. (Reg. aux Fiels de Val. Tanin Arch. St-0. AB. XI[, 5, f°100 v°.)

1689, 20 juin. - Le seigneur marquis d'Hesdignœul pour son fief du Hem. (Assiettes sur les fiefs relevant du Bailliage de Saint-Omer pour frais de procédures criminelles. Arch. du ch^{eau} de Wisques, actuellement Prieuré S^t Paul 0. S. B.)

Voici la suite des dévolutions de la partie démembrée de cette seigneurie. Les mentions antérieures ont été données ci-dessus alternativement avec les autres.

1547. — Catherine de Béthencourt, dernièrement vevve . de deffunct Jehan de le Caurie, dem^t en ceste ville de S^t Omer, donne à Anthoinette Caulin, fille de feu Jehan Caulin et de Julienne de Coubronne, ung fiel et noble tenement nommé le quind de Hem, par elle acquis à Jehan d'Eule, tenu du s^r de Journy, qui se comprend en rentes d'argent, etc... à Erquelinghem (.sic pour Reclingham et Dennebreucq. (Arch. du P-de-C. Testament relevé f° 46 v° d'un Registre de Testaments transcrits à l'Echevinage de Saint-Omer de 1531 a 1557.)

1548. — D^{le} Julienne de Coubronne, fille et héritière de d^{le} Caterine de Coubronne, fief de Hem à Reclinghem.

1560. — D^{le} Jeanne Caulin, veuve de Jacques de Lattre, fille de Julienne de Coubronne.

1572. — Jacques de Lattre, fils et héritier des précédents.

1578. — Mathieu de Lattre, frère et hérit. de Jacques.

1622. — Pierre de Copehem, achat par lui fait à Mathieu de Lattre.
(Arch. du Nord. B. 16053.)

1630. — Pierre de Coppehem, nottaire héréditaire de la ville de S^t Orner, tient les fiels cy-après déclarés Hem ung autre fief nommé le fief du Hem, quy se comprend en plusieurs parties de rentes d'argent, grains, glines, quy se paient à cause de plusieurs maisons, terres et héritages, scitués en villages de Reclingem, Dannebrœcq et pays à l'environ, led. fief acquis par led. Coppehem de Matthieu de Lattre, bourgeois de Saint-Omer, par contrat du xii^e de septembre xvr^e vingt-deux, passé par dev^t nottaires de la résidence de S^t Omer... duquel fief led. de Coppehem en at présenté rapport à sa Ma^t le iii^e de septembre 1630. (Reg. aux Fiefs. Arch. de St-0. AB XII , 5, f^o 110 v^o.)

On voit dans une mention précédente du même registre que Pierre de Coppehem, fils de Pierre, en 1655, et Jan de Coppehem, son frère, en 1670, ont pavé le relief pour d'autres fiefs venant dud. Pierre.

HERBELLES

Actuellement commune du canton d'Aire-sur-la-Lys, faisait partie du Bailliage de Saint-Omer.

La seigneurie de ce village appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin. V. Les Chartes de Saint-Bertin, éd. Haigneré et Bled, passim, ou la première citation de l'autel d'Herbelles, confirmé comme possession de l'abbaye, remonte à 1 année 1139.

1759. — Les Abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Bertin possèdent la seigneurie dud. lieu, dont le revenu en censives s'élève à 565 l. 5 s. (20^{cs} d'Herbelles.)

V. le fief, **Luwicq.**

HERBINGHEM

Actuellement commune du canton de Guînes, autrefois comprise dans le Bailliage de Saint-Omer et tenue de la châtellenie de Tournehem.

1226. - D^e Adélaïde d'Herbingham.

1480. — Jean de la Hâve, dit Châtel.

1576. 14 Janvier. — Noble d^{le} Nicolle de la Haie, dame des terres et seigneuries de La Haie et Herbingham, chastellenie de Tournehem, fille et héritière de défunt noble homme Achille de la Haye, seigneur desd. lieux.

(Minutes des Notaires de Montreuil ; comm^{on} de M. Rodière.)